



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET :

**DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANT.E.S DE
L'ÉPTB SEINE GRANDS
LACS AU COMITÉ
RÉGIONAL DE LA
BIODIVERSITÉ DE
BOURGOGNE**

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	11
Représentés par mandat	10
Absents	10

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Christophe NAJDOVSKI,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Laurence COULON,
Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU

Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER

David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Célia BLAUEL donne pouvoir à François VAUGLIN

Dan LERT donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La gouvernance de la biodiversité a été réformée par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Ont ainsi été instaurés, au niveau national, le comité national de la biodiversité et au niveau régional, le Comité Régional de la Biodiversité (CRB).

Le CRB est co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, ou leurs représentants

Espace d'information, d'échange, de concertation et de consultation, il est associé à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), ainsi qu'à l'élaboration, la révision et le suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans ce cadre, il s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et des éléments pertinents du SDAGE.

Il peut émettre des propositions ou des recommandations sur tout projet de travaux, de plans ou programmes ayant une incidence sur la biodiversité à l'échelle de la région.

Il est informé par l'État et la Région des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et du SRADDET, en matière de préservation de la biodiversité.

Il est consulté par l'État et la Région, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État/Région, et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.

Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par l'Agence régionale de la biodiversité, ainsi que sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques avant l'enquête publique. Le Comité peut saisir le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés.

Le CRB est constitué de cinq collèges :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- État et ses établissements publics,
- Organismes socio-professionnels, propriétaires, usagers de la nature, gestionnaires et experts,
- Associations, organismes ou fondations,
- Scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études et personnalités qualifiées.

Dans ce cadre et par arrêté conjoint n° 21-42 BAG en date du 18 février 2021, le Préfet de Région et la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont désigné l'EPTB Seine Grands Lacs dont une partie du périmètre est situé sur leur territoire, pour siéger au CRB.

Les délégué.es du Comité syndical de l'EPTB ayant été renouvelé.es après les élections départementales et régionales de juin 2021, il convient de désigner ses deux nouveaux représentant.e.s au CRB, en tenant compte de la parité femme/homme. Le binôme peut réunir un élu et un membre de l'administration.

Il est ainsi proposé de désigner :

Titulaire : M. Frédéric MOLOSSI

Suppléant(e) : Mme Dominique AMON-MOREAU

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;

VU l'arrêté conjoint du Préfet de région et de la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté n° 21-42 BAG en date du 18 février 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'après les élections départementales et régionales de juin 2021 qui ont conduit au renouvellement de la composition du Comité syndical de Seine Grands Lacs, il convient de désigner les représentants de l'EPTB au sein du Comité régional de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **DESIGNE** comme représentant.e.s de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein du Comité régional de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté :

Titulaire : M. Frédéric MOLOSSI

Suppléant(e) : Mme Dominique AMON-MOREAU

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris